

PROCÈS-VERBAL DE LA **SÉANCE EXTRAORDINAIRE** DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE, TENUE À L'HÔTEL DE VILLE, 451, BOULEVARD SAINT-JEAN, POINTE-CLAIRE, QUÉBEC, **LE MARDI 19 AVRIL 2022**, À 19 H 00, APRÈS QU'AVIS DE CONVOCATION FUT TRANSMIS LE VENDREDI 12 AVRIL 2022.

PRÉSENTS : Mesdames les conseillères C. Homan, T. Stainforth, E. Tedford et K. Thorstad-Cullen, ainsi que messieurs les conseillers P. Bissonnette, B. Cowan, E. Stork et B. Tremblay formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Tim Thomas.

Monsieur Robert-F. Weemaes, directeur général, ainsi que Madame Danielle Gutierrez, greffière adjointe du service des affaires juridiques et greffe et secrétaire du conseil, sont également présents.

**2022-258** APPROBATION – ORDRE DU JOUR

---

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan, appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement D'approuver l'ordre du jour ayant été dressé en ce qui concerne la présente séance, sans modification.

**2022-259** PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions sont adressées aux membres du conseil par les personnes ci-après indiquées concernant les sujets suivants :

Anibal Jodorcovsky :

- L'importance d'une consultation publique organisée qui représente les voix de tous les résidents.

Susan Weaver :

- L'inclusion de la zone Mu1 dans le règlement de contrôle intérimaire ;
- Le *Transit-Oriented Development (TOD)* ;
- L'étalement urbain.

Missy Riddell:

- L'impact que le développement aura sur les temps d'attente dans nos hôpitaux.

Gregory Fréchette :

- L'étalement urbain ;
- La densification intelligente ;
- Les groupes d'intérêts spéciaux ayant accès au conseil ;
- L'aspect financier du règlement de contrôle intérimaire.

Keith Kelly :

- L'avis des électeurs sur les affaires de la ville ;
- Le débat entre les immeubles commerciaux et les condos en termes de taxes ;
- L'infrastructure en place ne peut pas accueillir de nouveaux bâtiments.

Normand Lapointe :

- L'inclusion de la zone Mu1 dans le règlement de contrôle intérimaire ;
- La réglementation précédente (Plan d'urbanisme) ;
- Les mécanismes d'adoption de la réglementation.

Geneviève Lussier :

- La justification de l'exclusion de la zone Mu1 du règlement de contrôle intérimaire ;
- Les études relatives aux infrastructures autour de Cadillac Fairview ;
- Les phases ultérieures du projet Cadillac Fairview dans la zone Mu1.

Dave Webb :

- Le nombre de citoyens du district 6 présents à la réunion.

Sheila Larson :

- Le dépôt de projet comprenant plusieurs phases.

George Vouloumanos :

- L'inclusion de la propriété située au 275, boulevard Hymus dans le règlement de contrôle intérimaire et la possibilité de la retirer avant l'adoption prévue pour le 3 mai 2022.

Brian Salpeter (Cadillac Fairview) :

- Remercie les membres du conseil qui étaient présents à leur assemblée publique tenue le 30 mars 2022 ;
- Questionne sur la raison pour laquelle le projet CF soit délibérément freiner.

Nickie Fournier :

- Les consultations à venir et comment elles seront faites ;
- L'importance de tenir compte de l'avis des citoyens ;
- La tenue de réunions dans des locaux plus grands.

Henry Dery MacNeil :

- La nécessité de construire des infrastructures parallèlement au développement ;
- L'importance de tenir en compte des besoins des générations à venir, la densification et le logement.

David Fletcher :

- Les consultations publiques ;
- Les exigences en matière de développement durable et la politique.

David Friedman :

- L'inclusion de la zone Mu1 dans le règlement de contrôle intérimaire.

**2022-260**

DÉPÔT – PROJET DE RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE

Madame la conseillère Thorstad-Cullen dépose un projet de règlement de contrôle intérimaire.

**2022-261**

MODIFICATION DU PROJET DE RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE PRÉALABLEMENT DÉPOSÉ AFIN D'Y INCLURE LA ZONE Mu1

Il est proposé par monsieur le maire Thomas, Appuyé par monsieur le conseiller Tremblay de considérer une modification du projet de règlement de contrôle intérimaire préalablement déposé afin d'y inclure la zone Mu1.

*Chaque membre du Conseil s'adresse au public.*

*Monsieur le maire Tim Thomas demande un vote.*

Monsieur le maire Thomas, Madame la conseillère Tedford et monsieur le conseiller Tremblay votent en faveur de la modification du projet de règlement de contrôle intérimaire afin d'y inclure la zone Mu1.

Mesdames les conseillères Homan, Stainforth et Thorstad-Cullen, ainsi que messieurs les conseillers Bissonnette, Cowan et Stork votent contre la modification du projet de règlement de contrôle intérimaire afin d'y inclure la zone Mu1.

RÉSOLU : Par conséquent, il est majoritairement  
DE refuser une modification du projet de règlement de contrôle intérimaire préalablement déposé afin d'y inclure la zone Mu1.

**2022-262** LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par madame la conseiller Stainforth,  
Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement,  
RÉSOLU : DE lever la séance à 21 h 45.

\_\_\_\_\_  
Tim Thomas, maire

\_\_\_\_\_  
Danielle Gutierrez, greffière adjointe